

n°9



# CONSTRUIRE !

Bulletin d'information CFE-CGC de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse

## ORGANISONS NOUS DIFFEREMENT



Dans une société où la place de la femme évolue, pour s'éloigner au fil du temps de la traditionnelle femme au foyer et rester tout aussi éloignée de la "femme libérée" des années 70.

Je souhaite exprimer au travers de cet éditio l'idée que nous aurions aujourd'hui sans nul doute intérêt à trouver, non seulement dans nos foyers où, comme chacun le sait, nous sommes amenés à modifier peu à peu les répartitions de tâches entre homme et femme, mais encore à trouver également au sein de l'entreprise de nouvelles manières d'organiser notre travail.

En ayant à l'esprit l'accès des femmes à une variété de postes plus étendue, y compris dans l'Encadrement, et surtout à des niveaux de rémunération équivalents à ceux de nos collègues masculins.

Je ne cherche pas à militer en faveur d'un féminisme quelconque, mais bien plutôt à ce que tous ensemble nous trouvions des idées pour faciliter et améliorer notre vie quotidienne.

Par exemple, s'il existait une offre de service au sein de l'entreprise permettant de trouver rapidement des solutions pour la garde de nos enfants, lorsque nous partons en formation ou en déplacement, je suis certaine que cela aiderait beaucoup de mères à ne pas se dire :

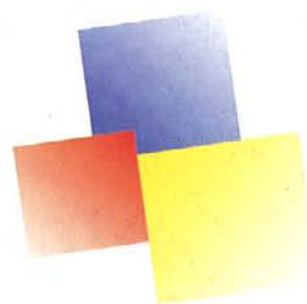
" Oh...non, c'est trop tard pour moi, je n'ai plus le temps de m'organiser pour la garde des enfants, il aurait fallu me prévenir plus tôt".

Au fait ! Cela n'intéresserait-il pas également de nombreux pères ?

Je ne développerai pas ici davantage le sujet, mais une commission Egalité Professionnelle Homme Femme a vu le jour il y a peu et j'espère que ce sera pour nous tous, non pas le lieu de constater un état de fait, mais bien de trouver et de permettre avec la CFE - CGC la mise en œuvre de nouveaux moyens au sein de notre entreprise.

**Muriel DIETRICH**

*Membre de la Commission Egalité Professionnelle  
Homme Femme.*



## Sommaire

|                                           |            |
|-------------------------------------------|------------|
| <b>Editorial</b>                          | <b>1</b>   |
| <b>Qui sommes nous ?</b>                  | <b>2</b>   |
| <b>La vie de la section</b>               | <b>3</b>   |
| <b>Enquête 35h à Mulhouse</b>             | <b>4/5</b> |
| <b>Spécial Assemblée Générale du SMAV</b> | <b>6/7</b> |
| <b>Vos partenaires</b>                    | <b>8</b>   |

JUILLET 2002



## QUI SOMMES NOUS ?

### VOS REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS DU CE

9 commissions et 2 sous-commissions ont été mises en place par les élus du Comité d'Etablissement, dont 3 ont été rendues obligatoires par le Législateur :

- ⇒ La **FORMATION** et le **LOGEMENT**  
et depuis mars 2002 la commission
- ⇒ **Egalité Professionnelle Hommes Femmes**

Ces commissions sont composées de plusieurs membres issus de l'ensemble des organisations syndicales représentatives du C.P.M.

Chaque commission est animé par un Président élu et membre du CE. Un représentant Direction et un représentant du Personnel du SASC (Service des Oeuvres Sociales et Culturelles du CE), participent également aux réunions.

Les membres se réunissent mensuellement sur convocation du Président avec un ordre du jour.

Le rôle des commissions est d'étudier et de faire des propositions au Comité d'Etablissement sur des actions spécifiques, Sociales ou Culturelles, dans le respect du budget du CE.

Les propositions, issues du travail réalisé en commission, sont soumises au vote des élus du CE.

#### Commissions :



**Activités Sociales Culturelles**  
**Vacances Loisirs Adultes**



**Activités Sociales Culturelles**  
**Vacances Loisirs Jeunes**



**Formation Professionnelle**

**Logement**

**Déclic**

**Restaurant**

**Transports**

**Budget**

**Egalité Professionnelle**  
**Hommes Femmes**

#### Représentants CFE – CGC :

Gérard LEMARQUIS, Bernard HORN,  
Patrick GERARD.

Jean-Marie GRIVEL (Président),

Jean-Jacques CHAMPOUGNY, Luc TOULOUSE.

Jacques WOLFERSPERGER, Marc GASSER,  
Jean-Marie KIEFFER

Paul HEGY

François DESAGA

Muriel DIETRICH, Stéphane CURIR

Pierre SUTTER, Laurent GAUTHERAT

Jean MEYER, Alain TEYSSIER

Muriel DIETRICH

Deux sous-commissions sont issues des commissions **Budget et Adultes** :



**Contrôle Budget**

Alain TEYSSIER

**Dons et Avances**

Gérard LEMARQUIS

La CFE – CGC présente dans chacune de ces commissions, y défend les intérêts de l'ensemble du personnel et, en particulier, ceux spécifiques du personnel d'Encadrement du site de Mulhouse.



## LA VIE DE LA SECTION



### MEMBRES DE CHSCT DU SITE DE MULHOUSE Le renouvellement a eu lieu le 22 mars 2002

L'étendue des champs d'action des CHSCT progresse sans cesse !

La Législation en constante évolution, donne de nouveaux domaines de compétence et de contrôle aux membres des Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), ce qui implique aussi plus de devoirs pour les entreprises souvent réticentes à les prendre en compte rapidement.

#### Une loi sur le harcèlement...

La loi de modernisation sociale publiée récemment protège encore davantage les salariés. En effet, cette nouvelle loi étend entre autres le rôle des CHSCT à la protection des salariés sur les harcèlements moral et sexuel.

Le règlement intérieur des entreprises devra désormais comporter des articles sur ces deux sujets. Ces articles doivent notamment indiquer à la fois, les moyens que l'employeur met à disposition pour la protection de ses salariés, ainsi que les sanctions encourues en cas de d'infraction dans ces domaines.

#### ...Mais il est vrai que la loi ne fait pas tout, loin s'en faut !

Les Membres CFE - CGC des CHSCT sont à vos côtés pour vous aider à améliorer les conditions de travail et garantir l'application rigoureuse des textes en matière d'Hygiène et de Sécurité. Forte de la confiance que vous nous apportez régulièrement aux élections professionnelles, la CFE – CGC est l'Organisation Syndicale du Site de Mulhouse à avoir un nombre important de postes (18 sur 71) dans les CHSCT du Site pour y représenter les Etam et les Cadres!

#### Membres CFE – CGC dans les CHSCT de chaque Unité du CPM pour la période 2002 - 2004 :

| Unités              | Représentants CFE - CGC<br>(* Secrétaires du CHSCT.) |
|---------------------|------------------------------------------------------|
| Emboutissage        | FINCK Lucien, GERARD Patrick                         |
| Ferrage             | GRIVEL Jean-Marie, RUMMELHART Patrick                |
| Peinture            | BIGOURD Bernard, MARTIN Daniel                       |
| Montage Ligne       | BELLICAM Aimé *, LAUNAY Jean-Christophe              |
| Montage Préparation | LIEBES Pierre                                        |
| Mécanique           | GRIENEISEN Auguste, CLERC Bertrand                   |
| Forge               | PETITJEAN Martial, DESAGA François                   |
| Fonderie            | TOULOUSE Luc *                                       |
| OCMB                | BAKAJ Jean-Pierre, WOLFERSPERGER Jacques             |
| MSTG                | HORN Bernard *                                       |
| Services            | KIEFFER Jean-Marie                                   |
| Coordination        | BELLICAM Aimé, TOULOUSE Luc, HORN Bernard.           |

Section Syndicale C.F.E. - CGC  
PSA Peugeot Citroën Mulhouse

Tél. 03 89 09 35 64 - Fax 03 89 09 34 88  
Site Internet : www.cfecgc-peugeot.com  
E-mail : mulhouse@cfecgc-peugeot.com



## REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

### LA R.T.T C'EST QUOI ?

- Un accord d'entreprise signé le 4 mars 1999 est entré en application en novembre 1999.
- Un avenant spécifique Cadre demandé par seule la CFE - CGC associé à une " charte de maîtrise du temps de travail " a été signé en juin 2001 et entré en application en janvier 2001.

La CFE - CGC a lancé au sein du groupe PSA une enquête sur l'application de la R.T.T. Nous vous restituons aujourd'hui, les résultats issus du personnel ETAM et Cadres du CPM.

Ces résultats vont nous permettre de faire remonter vos remarques dans les réunions de commission de suivi RTT et surtout d'en faire-part aux différentes Directions du Site de Mulhouse.

| Secteur d'activité | ETAM |        | CADRES   |          |
|--------------------|------|--------|----------|----------|
|                    | ETAM | CADRES | ETAM     | CADRES   |
| Production         | 25%  | 28%    | 17%      | 14%      |
| Etude Méthode      | 43%  | 25%    | 23%      | 14%      |
| Autres             | 28%  | 47%    | 15%      | 19%      |
|                    |      |        | 43%      | 48%      |
| Age moyen          |      |        | 42,6 ans | 45,5 ans |



| Régime ARTT                                       | ETAM | CADRES |
|---------------------------------------------------|------|--------|
| ETAM à 36h75 en production                        | 21%  | -      |
| ETAM à 38h50 en journée avec 11 jours RTT         | 77%  | -      |
| Cadres Forfait à horaire défini avec 11 jours RTT | -    | 47%    |
| Cadres Forfait maxi 217 jours par an              | -    | 47%    |
| Cadres sans références Horaires                   | -    | 5%     |

Les réponses émanent de tous les secteurs et toutes les tranches d'âge sont concernées par la RTT.

### Temps de Travail effectif

Par rapport au dernier sondage effectué sur les dépassements d'horaires, nous notons une amélioration de la situation. Néanmoins, pour la CFE - CGC il y a encore trop d' ETAM qui travaillent au-delà de 40h00 !

Dans les différentes Directions des clarifications sont nécessaires, soit l'organisation doit être revue, soit il y a un manque d'effectif par rapport à la charge de travail, soit les délais imposés sont trop courts. Le problème est posé.

Pour les Cadres, la "charte de maîtrise du temps de travail" devrait apporter une amélioration évidente, à condition d'être respectée. Nous rappelons toutefois que l'accord RTT s'applique à l'ensemble des salariés de PSA et que toutes les catégories professionnelles, ETAM et Cadres compris, doivent bénéficier de cet accord et surtout le faire respecter !

|                      | ETAM | CADRES |
|----------------------|------|--------|
| Entre 38,5 h et 40 h | 78%  | 20%    |
| + de 40 h            | 15%  | 34%    |
| + de 45 h            | 5%   | 25%    |
| + de 50 h            | 1%   | 11%    |

|                                                                    | ETAM |     | CADRES |     |
|--------------------------------------------------------------------|------|-----|--------|-----|
|                                                                    | oui  | non | oui    | non |
| <b>Connaissez-vous l'accord RTT PSA régissant votre régime ?</b>   | 73%  | 19% | 81%    | 13% |
| <b>L'application de la RTT s'est-elle traduite pour vous par :</b> |      |     |        |     |
| - Une meilleure organisation du travail de votre secteur ?         | 5%   | 90% | 8%     | 84% |
| - La continuité de ce qui se faisait avant la RTT ?                | 80%  | 18% | 86%    | 13% |
| - Une diminution des charges de travail ?                          | 1%   | 93% | 2%     | 94% |
| - Une augmentation des charges de travail ?                        | 69%  | 29% | 50%    | 42% |
| - Une diminution de votre stress ?                                 | 2%   | 91% | 6%     | 88% |
| - Une augmentation de votre stress ?                               | 61%  | 36% | 41%    | 48% |
| - Un gain de temps pour votre vie personnelle ?                    | 47%  | 50% | 44%    | 52% |
| - Globalement, êtes-vous satisfait de la RTT ?                     | 41%  | 53% | 44%    | 45% |
| <b>La Charte à l'intention des cadres :</b>                        |      |     |        |     |
| - en avez-vous une copie ?                                         | 5%   | 28% | 78%    | 17% |
| - est-elle appliquée ?                                             | 2%   | 11% | 39%    | 41% |



## ENQUÊTE 35 HEURES À MULHOUSE



Nous notons avec satisfaction que les ETAM et les Cadres connaissent les accords. L'organisation du travail ne semble pas s'améliorer, et c'est une continuité évidente. Les Directions devraient s'en inquiéter, charge de travail toujours aussi forte, "marques" non retrouvées depuis la réorganisation, absences supplémentaires dues aux jours RTT, pas d'effectifs de remplacement, tous les ingrédients pour augmenter le "stress" et le sentiment de "ras le bol" sont réunis !

L'application de l'accord et de la charte associée à une évolution des mentalités, devrait permettre d'atteindre un compromis satisfaisant entre vie professionnelle et vie familiale, à condition que la Direction y mette du sien. En ce qui concerne les Cadres et la charte de maîtrise du temps de travail, le résultat est encore insatisfaisant.

### L'application de l'A.R.T.T. dans votre secteur

|                                                                                           | ETAM |     | CADRES |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----|--------|-----|
|                                                                                           | oui  | non | oui    | non |
| Placez-vous librement vos journées RTT ?                                                  | 77%  | 16% | 91%    | 6%  |
| <b>ETAM et Cadres Forfait Horaire</b>                                                     |      |     |        |     |
| Effectuez-vous des heures individuelles H+ ?                                              | 62%  | 21% | 17%    | 30% |
| Les déclarez vous sur un formulaire adapté ?                                              | 45%  | 23% | 2%     | 33% |
| Connaissez-vous la règle de décompte des H+ par rapport à la moyenne hebdo de 41 heures ? | 24%  | 55% | 14%    | 36% |

Points positifs, ETAM et Cadres prennent leurs congés et connaissent leurs droits

Les ETAM effectuent des H+ et certains les déclarent. Ceux ou celles qui ne les déclarent pas, font le jeu de la Direction !

| Cadres au forfait jour                                                             | oui | non |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| Gérez-vous avec souplesse l'amplitude de votre journée ?                           | 52% | 20% |
| Effectuez-vous des journées supplémentaires à votre initiative ?                   | 23% | 52% |
| Les déclarez-vous sur un état visé par la hiérarchie tel que le prévoit l'accord ? | 3%  | 44% |

Pour les Cadres pas d'amélioration dans la déclaration des H+ ! La règle de décompte des H+ semble encore méconnue !

|                                                                                                                              | ETAM   |     | CADRES |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----|--------|-----|
|                                                                                                                              | oui    | non | oui    | non |
| Lors de votre entretien, avez-vous abordé le thème du temps de travail dans les domaines : organisation, charge, formation ? | 33%    | 61% | 39%    | 47% |
| Avez-vous constaté une amélioration organisationnelle ?                                                                      | 5%     | 90% | 8%     | 81% |
| Vous programme-t-on des réunions qui débutent après 16 heures ?                                                              | 11%    | 81% | 38%    | 56% |
| Vos réunions dépassent-elles 2 heures ?                                                                                      | 40%    | 49% | 58%    | 33% |
| Avez-vous constaté une diminution des déplacements ?                                                                         | 17%    | 66% | 17%    | 59% |
| Utilisez-vous en priorité les nouveaux moyens de communication ?                                                             | 65%    | 24% | 66%    | 23% |
| Quel temps consacrez-vous par jour à votre courrier électronique ?                                                           | 61 min |     | 74 min |     |

N'hésitez pas à aborder lors de vos entretiens, temps de travail, charge et organisation, car il reste beaucoup à faire dans ce domaine avec votre hiérarchie...

La "réunionnite" après 16h00 s'atténue progressivement chez les ETAM, mais reste encore élevée chez les Cadres en dépit d'une amélioration. La durée des réunions est toujours aussi élevée. Des réunions de plus de 2h00 ne sont certainement pas très bien préparées et de plus, au-delà de cette durée, il ne doit plus en sortir grand chose, tel est l'avis de la CFE-CGC. Certains hiérarchiques devraient sérieusement revoir l'organisation de leurs réunions et susciter la délégation.

La hausse des nouveaux moyens de communication fera réduire, espérons-le, la fréquence des déplacements.

|                                                                               | ETAM |     | CADRES |     |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|-----|--------|-----|
|                                                                               | oui  | non | oui    | non |
| Avez-vous connaissance du règlement du DIF ?                                  | 54%  | 42% | 70%    | 27% |
| Souhaitez-vous prendre vos jours de formation ARTT ?                          | 40%  | 55% | 33%    | 63% |
| Avez-vous fait valoir votre droit à la formation individuelle RTT pour 2001 ? | 19%  | 77% | 27%    | 69% |
| Etes-vous satisfait des propositions de formation au catalogue additif RTT ?  | 40%  | 44% | 41%    | 39% |
| Avez-vous eu une réponse en retour de votre choix ?                           | 16%  | 27% | 17%    | 31% |
| Votre formation est-elle programmée ?                                         | 13%  | 37% | 17%    | 41% |

Les ETAM et les Cadres semblent favorables à l'utilisation de leur droit à la formation individuelle à condition que cela soit de leur fait et que le catalogue proposé corresponde à leurs souhaits. La Direction doit s'en donner les moyens.

## SYNDICAT DE LA METALLURGIE D'ALSACE ET DES VOSGES

Le Syndicat de la Métallurgie d'Alsace et des Vosges est né le 21 mars 2002 en présence de Jean-Luc CAZETTES, Président Confédéral, Jean Pierre CHAFFIN, Président de la Fédération de la Métallurgie, Bernard VAN CRAENEST, Vice Président délégué et Danièle FLECHER, Secrétaire Générale.

Lors de l'Assemblée Générale du Syndicat de la Métallurgie d'Alsace, les 250 militants, sympathisants et adhérents présents ont ratifié la fusion du SYCAM Vosges avec le Syndicat de la Métallurgie d'Alsace.

- Maurice SCHNOEBELEN en est le Président.
- Pierre BEVILACQUA (Secrétaire Général Adjoint) et Lucien FINCK (Trésorier Adjoint) font partie du Bureau du SMAV.
- Bernard BIGOURD, Danielle FLECHER, Jean-Marie GRIVEL, Bernard HORN, Jean MEYER, Jean RENNO, Serge SEIGNEZ, Luc TOULOUSE intègrent le Conseil Syndical du SMAV.
- Alain TEYSSIER a accepté le mandat de commissaire aux comptes.

A l'issue de l'Assemblée Générale a eu lieu un débat public donc voici un extrait des diverses interventions.

### Principales interventions de Jean-Luc CAZETTES :

- ✓ " Pour la première fois depuis 30 ans nous avons progressé dans toutes les branches professionnelles et dans les nouveaux pôles d'emploi comme le commerce, les loisirs, les services, l'informatique ".
- ✓ " De bons résultats, marqués par une progression de + 10,24% (au plan national) du jamais vu! " (à noter que la Métallurgie d'Alsace à progressée de 17% en 3 ans).
- ✓ " La CFE – CGC rassemble de plus en plus largement Cadres , Agents de Maîtrise, Techniciens, Agents qualifiés ", c'est-à-dire les professionnels de l'entreprise.

### La CFE – CGC continue son action

- Au niveau "de la responsabilité civile et pénale de l'Encadrement, nous avons notre arrêté Perruche"... Le législateur doit nous donner un **minimum de sécurité** et mieux définir les délégations de pouvoir et de responsabilité.
- La place des Cadres dans la société, nécessite "un **contrat d'engagement social**" pour permettre aux salariés du privé d'exercer une activité politique, syndicale ou associative sans devoir démissionner de son entreprise.
- La CFE – CGC continue son action de recours sur les **35 heures au niveau européen**. Le comité technique des droits sociaux européens a donné raison à la CFE – CGC qui demande la réintroduction d'une amplitude maximum de travail pour les Cadres. Reste à attendre la décision des ministres du conseil de l'Europe.

### A quand la fin des Cadres corvéables à merci ?

- Enfin, la CFE –CGC, qui à été la première à demander le congé paternité, va ouvrir le débat sur la **conciliation entre vie privé et vie professionnelle**. La question va intéresser toute la jeune génération de ETAM et Cadres qui n'a plus le même rapport fusionnel avec sa vie professionnelle. Ce débat sera prochainement ouvert au Conseil Économique et Social (CES).



Une AG, cela s'orchestre autour de Michel SEGURA et Lucien FINCK. Avec ... les jeunes !



Le Centre Régional de l'Illberg (Mulhouse) bien rempli !

## SYNDICAT DE LA METALLURGIE D'ALSACE ET DES VOSGES



Une AG, cela commence par l'accueil !



Jean-Luc CAZETTES et Jean-Pierre CHAFFIN intervenant sur l'actualité Confédérale et Fédérale lors du débat public.



C'est quand même mieux quand les comptes sont bons!  
Gérard LEMARQUIS  
Commissaire aux comptes sortant.



Le nouveau bureau du SMAV (Syndicat de la Métallurgie d'Alsace et des Vosges).



Discours de clôture de Jean MEYER  
Président de l'Union Régionale d'Alsace.



Jean-Paul PHEULPIN (retraité PSA), est honoré de la Médaille de la Métallurgie d'Alsace.



**CPM**

**CAISSE DE PREVOYANCE  
MULHOUSIENNE**

En 2002, parrainez un ami, un voisin,  
un membre de votre famille

**CADEAU**

**" SPECIAL SALARIES PEUGEOT "**

3 options de Mutuelle au choix (nous contacter)  
pour tous les régimes (local, général, mixte,  
étudiants, TNS, frontaliers...)

- ✓ Pour 3 euros PAR MOIS de cotisation, la CPM vous verse 15 euros PAR JOUR en cas d'hospitalisation (1<sup>er</sup> jour d'accident et 3<sup>e</sup> jour de maladie)
- ✓ Garanties DECES - INVALIDITE
- ✓ Rentes pour conjoint et/ou enfant(s)
- ✓ Garanties décès-invalidité sur Prêt Immobilier
- ✓ EPARGNE DIVERSE (livret, bons, capitalisation,...)

**Mutualité Française**  
Siège: 45 rue de la Sinne  
B.P. 1189  
68053 MULHOUSE CEDEX

**Tél. 03.89.45.44.14**

**e-mail : cpminformation@wanadoo.fr**

Coupon à retourner au siège

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone/fax : .....

e-mail : .....

Je suis intéressé par la Mutuelle, Garantie Hospitalière, Rente conjoint-enfant, Assurance pour prêt immobilier, épargne.

(entourer les garanties souhaitées)

**DTVM**

Dépannage - Télé - Vidéo - Ménager

**VENDS ET DÉPANNAGE TOUS VOS APPAREILS**

**TÉLÉ - VIDÉO - HI-FI**

**PETIT ET GROS ÉLECTROMÉNAGER**

**TOUTES MARQUES**

Agent agréé CAMIF - Distributeur TPS  
Assure dépannage à domicile ou en atelier  
Vente de pièces détachées - sacs aspirateurs  
grilles rasoirs / Location shampoigneuse

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi - 9 h 00 à 12 h 00 / 14 h 00 à 19 h 00  
samedi - 9 h 00 à 12 h 00 / 14 h 00 à 17 h 00

6 rue des Artisans - 68440 LANDSER

**Tél. 03 89 81 45 17 - Fax 03 89 81 45 29**

**La Section Syndicale C.F.E. - CGC**

PSA Peugeot Citroën Mulhouse



**vous souhaitez de  
Bonnes Vacances à tous !**

**Section Syndicale C.F.E. - CGC**  
**PSA Peugeot Citroën**

**Tél. 03 89 09 35 64 - Fax 03 89 09 34 88**  
Site internet : [www.cfecgc-peugeot.com](http://www.cfecgc-peugeot.com)  
E-mail : [mulhouse@cfecgc-peugeot.com](mailto:mulhouse@cfecgc-peugeot.com)

Responsable de publication : Maurice SCHNOEBELEN - Rédacteur en chef : Luc TOULOUSE  
Comité de Rédaction : Muriel DIETRICH, Bernard BIGOURD, J.-M. GRIVEL, Bernard HORN, Jean MEYER.

conception et impression publi-h uffholtz - CERNAY - Tél. 03 89 75 51 43 - E-mail : [Publi.h@wanadoo.fr](mailto:Publi.h@wanadoo.fr)